

Arrêté du 8 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 27 novembre 2017 fixant la liste nominative des membres de la commission des clauses abusives.

— — — —

Par arrêté du 8 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 27 novembre 2017, la liste nominative des membres de la commission des clauses abusives est fixée, en application des dispositions de l'article 9 du décret exécutif n° 06-306 du 17 Chaâbane 1427 correspondant au 10 septembre 2006, modifié et complété, fixant les éléments essentiels des contrats conclus entre les agents économiques et les consommateurs et les clauses considérées comme abusives, comme suit :

— M. Boukroufa Réda, représentant du ministre chargé du commerce, président ;

— M. Benleghib Youcef, membre titulaire et M. Younes Belkacem, membre suppléant, représentants du ministre chargé du commerce ;

— M. Dehimi Faiçal, membre titulaire et Mme. Slimani Sarah, membre suppléante, représentants du ministre chargé de la justice, garde des sceaux ;

— Mme. Amiche Meriem membre titulaire et M. Benabas Abdelmalek, membre suppléant, représentants du Conseil de la concurrence ;

— M. Belouahri Radjah, membre titulaire et M. Tigharghar Rachid, membre suppléant, représentants de la chambre algérienne de commerce et d'industrie ;

— M. Grimes Abdelhak, membre titulaire et M. Abdelli Hemza, membre suppléant, représentants des associations de protection des consommateurs.